



Codes relatifs à un litige avec une entreprise de pompes funèbre

Par **Christobald**, le 10/01/2008 à 17:45

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Notre famille est en litige avec une entreprise de pompes funèbres, leur irresponsabilité entraîne un non respect de la procédure commerciale (absence de devis, d'information, de contrat et de mandat signé par la famille), un non respect de la famille (pressions, indifférence, retards injustifiés dans la procédure, volonté de nous faire payer le montant financier de leurs erreurs) et un non respect du défunt (transport inutile du corps, dépassement du délai d'inhumation et non respect des conditions de transport d'un corps à l'étranger), aussi, nous voulons savoir si l'ensemble de cette affaire relève du code civil ou si les litiges liés à la partie commerciale et au respect du aux morts impliquent aussi l'utilisation du code du commerce et du code pénal?

Par **jeetendra**, le 10/01/2008 à 19:50

bonsoir, bonne année à vous, mes condoléances, pour votre problème il me semble que le litige relève des juridictions civiles (tribunal d'instance ou de grande instance), cordialement

Par **peche12**, le 08/08/2016 à 10:00

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Maa mère est décédée nous avons une concession de 99 ans au cimetière celle-ci avait sa place la veille des obsèques à l'ouverture du caveau on m'annonce que celui-ci est complet
la cause : en 1980 la relève de 2 corps en

reliquaire a été posé à la place d'un cercueil au lieu de le mettre dans le vide sanitaire
les pompes funebres generales ne veulent rien savoir (trop ancien) que faire ?